

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Marc-Olivier Buffat et consorts - Musée cantonal des Beaux-arts (MCBA) dans la halle CFF de Lausanne : le Conseil d'Etat entend-il assumer son rôle de locomotive ?

Rappel

Les différentes visites de la halle des locomotives CFF située à proximité de la gare de Lausanne ont suscité un très vif intérêt des visiteurs, voire de l'enthousiasme.

Le site, idéalement situé au centre-ville et à proximité immédiate d'importantes structures de transport public (gare, m2, bus, etc.) est un des atouts majeurs du projet sous l'angle du développement durable.

Il est apparu toutefois que, si le site était confirmé, le développement du projet puis sa construction auront une chronologie identique à d'autres travaux développés par les CFF et la Confédération en gare de Lausanne : agrandissement des quais (environ 250 mètres) création de la 4e voie, aménagement de passages sous-voies et piétonniers, etc. Une coordination s'impose dès lors, non seulement pour des questions pratiques ou techniques mais également financières dans la mesure où de très importants investissements seront consentis par les CFF et la Confédération (on parle d'une enveloppe budgétaire de l'ordre de 650'000'000 francs au total).

L'on souhaite dès lors poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat a-t-il déjà une idée de la chronologie de son projet et des différentes étapes permettant la réalisation du MCBA à l'ancienne gare CFF des locomotives à Lausanne ?*
- 2. Quelle synergie et quelle collaboration entend développer le Conseil d'Etat avec la Confédération et les CFF pour que les travaux puissent être entrepris simultanément au réaménagement des infrastructures de la gare à Lausanne ?*
- 3. Existe-il des synergies financières possibles entre les travaux entrepris par les CFF et la réalisation du Musée cantonal des Beaux-Arts ? Ces synergies ont-elles déjà été ciblées et seront-elles influencées par le calendrier de réalisation des deux différents projets ?*
- 4. Quelles seront les modalités de mise à disposition des locaux et des terrains (droit de superficie, achat, droit de jouissance ou autres) et quel peut être l'impact financier ?*
- 5. Enfin, quelles sont les mesures concrètes qu'entend entreprendre le Conseil d'Etat pour garantir une concertation et une collaboration efficaces avec les CFF en vue de garantir l'intégration du projet, tant du point de vue technique que financier, avec les travaux qui seront entrepris en gare de Lausanne ?*

Ne souhaite pas développer.

Lausanne, le 23 mars 2010 (Signé) Marc-Olivier Buffat et 11 cosignataires

1 PREAMBULE

En préambule, le Conseil d'Etat rappelle que l'arc lémanique connaît une croissance sans précédent, et que le nombre des usagers CFF à la gare de Lausanne pourrait plus que doubler d'ici à 2030. Pour éviter l'asphyxie du principal carrefour ferroviaire romand, la Confédération a donné une nouvelle orientation aux grands investissements, dont celui du développement de la gare de Lausanne, promettant des aménagements pour 1 milliard de francs. La capacité de la gare devrait augmenter avec le prolongement des quais à 420 mètres, permettant ainsi l'amélioration des accès aux trains et la modifications des têtes de gare à l'Est et à l'Ouest ; à cela s'ajouterait, dans le futur, un passage sous-voies à hauteur du site *Pôle muséal, Musée cantonal des Beaux-arts (mcba), halles CFF aux locomotives* d'un intérêt considérable pour ce projet culturel.

2 RÉPONSE AUX QUESTIONS

Réponse du Conseil d'Etat

1. Le Conseil d'Etat a-t-il déjà une idée de la chronologie de son projet et des différentes étapes permettant la réalisation du MCBA à l'ancienne gare CFF des locomotives à Lausanne ?

Le calendrier prévu est le suivant :

préavis de la Ville de Lausanne	2011
concours d'architecture	juin 2011
changement d'affectation du sol	2011 – 2012
études de projet	2011
demande d'autorisation	2012
demande de crédit d'ouvrage	2012
construction	2013 – 2016
mise en service	2016

Réponse du Conseil d'Etat

2. Quelle synergie et quelle collaboration entend développer le Conseil d'Etat avec la Confédération et les CFF pour que les travaux puissent être entrepris simultanément au réaménagement des infrastructures de la gare à Lausanne ?

Le Conseil d'Etat a mis en place une structure de projet intégrant les trois partenaires principaux concernés, à savoir:

- l'Etat de Vaud, maître d'ouvrage du projet ;
- la Ville de Lausanne qui s'est engagée à soutenir le projet, notamment en se portant acquéreur du périmètre du terrain qui sera dévolu au MCBA, et à le mettre à disposition de l'Etat de Vaud ;
- les CFF en leur qualité de propriétaire du site et d'exploitant des infrastructures ferroviaires.

Les objectifs généraux de la structure de projet sont :

- les études nécessaires à l'édification, dans le meilleur délai possible, du futur MCBA sur le site "Halle CFF aux locomotives" ;
- la réalisation d'un projet d'intérêt public répondant aux enjeux culturels, politiques, économiques et environnementaux ;
- la dotation du MCBA d'une infrastructure permettant d'assumer les missions qui lui sont

dévolues (acquisition/dépôt, conservation, exposition, formation) dans de bonnes conditions, son développement la promotion d'activités contribuant au rayonnement du Canton de Vaud et de la Ville de Lausanne comme pôle culturel, et le renforcement de l'attrait de la gare de Lausanne.

La conduite stratégique du projet est assurée par un comité de pilotage. Présidé par le président du Conseil d'Etat vaudois, ce comité est composé des Conseillers d'Etat en charge du DFJC et du DINF, du Syndic de Lausanne et des deux municipaux en charge de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine et de la Direction des travaux pour les CFF, du chef des infrastructures, du chef du Trafic régional Suisse romande et du responsable du Portfolio management immobilier.

Les tâches opérationnelles sont placées sous l'égide d'un comité exécutif et de trois groupes de travail (GT) : GT site, musée et construction, GT aspects financiers, légaux et administratifs, GT coordination et développement de la gare CFF. Cet ensemble réunit des professionnels de l'administration cantonale, de la Ville de Lausanne et des CFF dans les domaines de la culture, de la muséologie, de l'architecture, de l'urbanisme, des monuments et sites, des transports, de la finance et des aspects juridiques.

3. Existe-il des synergies financières possibles entre les travaux entrepris par les CFF et la réalisation du Musée cantonal des Beaux-Arts ? Ces synergies ont-elles déjà été ciblées et seront-elles influencées par le calendrier de réalisation des deux différents projets ?

Les travaux prévus par les CFF sur le site même ne concernent qu'une éventuelle transformation du poste directeur qui se trouve dans le périmètre du concours d'idées. Cela dit la présence de représentants des CFF à tous les échelons de l'organisation mise en place pour la conduite du projet permet de prendre en compte les éventuelles synergies possibles. Elles devraient, cependant se limiter à des installations techniques telles que production de chaleur, transformateurs, etc. et dépendront avant tout du résultat du concours d'architecture.

4. Quelles seront les modalités de mise à disposition des locaux et des terrains (droit de superficie, achat, droit de jouissance ou autres) et quel peut être l'impact financier ?

Les parcelles impliquées dans le projet sont actuellement propriété des CFF. La Ville de Lausanne se portera acquéreur du périmètre et mettra le terrain à disposition du Canton*. Les négociations sont en cours.

Puis, à l'issue du concours d'architecture en juin 2011, le périmètre devra être légalisé par un plan d'affectation selon la nature du projet. Cette procédure prendra un temps estimé entre 12 et 15 mois. Une autorisation de construire pourra être délivrée par la Ville de Lausanne une fois le PAC approuvé par le DEC.

Réponse du Conseil d'Etat

5. Enfin, quelles sont les mesures concrètes qu'entend entreprendre le Conseil d'Etat pour garantir une concertation et une collaboration efficaces avec les CFF en vue de garantir l'intégration du projet, tant du point de vue technique que financier, avec les travaux qui seront entrepris en gare de Lausanne ?

La mesure concrète prise par le Conseil d'Etat pour garantir une collaboration efficace avec les CFF a été de confier la direction stratégique du projet *Pôle muséal, mcb, halles CFF aux locomotives* à un comité de pilotage dans lequel siègent Pascal Broulis, Président du Conseil d'Etat et Président du COPIL, Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat, François Marthaler, Conseiller d'Etat, Daniel Bréaz, Syndic de la Ville de Lausanne, Silvia Zamora, Conseillère municipale, Olivier Français, Conseiller municipal, François Gatabin, responsable CFF du trafic régional pour la Suisse romande, Christophe Stoeri, chef des infrastructures CFF et Laurent Staffelbach, responsable du portfolio management immobilier CFF.

Pour l'édification et la réalisation du projet, cette conduite stratégique intégrant les représentants des trois partenaires concernés permettra la coordination du projet avec les travaux qui seront entrepris en gare de Lausanne. Ce dispositif spécifique a été expressément prévu afin de coordonner le projet pôle muséal avec le développement de la gare de Lausanne. Il implique une étroite coordination qui est assurée par la direction de conduite de projet et par les groupes de travail *Site, musée et construction* et *Coordination-développement de la gare CFF* liés à la structure du projet. Ce dernier groupe assure le relais entre les différents projets dans le secteur de la gare de Lausanne, notamment en matière d'aménagement des espaces publics et leurs interfaces avec les passages sous-voies donnant accès aux quais des CFF.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 9 mars 2011.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean